

Elections 2021 Conseil de Surveillance FCPE Actions EDF **Appel à candidature sur les listes « ENERGIE EN ACTIONS »**

Au sein du Plan d'Epargne Groupe (PEG) d'EDF, coexistent aujourd'hui deux Fonds Communs de Placement Actions (FCPE), à savoir le Fonds historique " Actions EDF", créé en 2005 au moment de l'ouverture du capital, et le Fonds " EDF ORS " (créé en 2019).

La Loi PACTE impose de procéder à des élections des Conseils de Surveillance de ces deux Fonds d'ici la fin de l'année 2020. Ces élections à EDF ont été reportées à la demande des OS et devraient se tenir **du 1^{er} au 14 Juin 2021**. Cela va donc ouvrir la possibilité à « Energie en Actions », association créée en 2016 par le regroupement de plusieurs associations (ASEDF, APA, Pluri'elle, Sage), de présenter ses propres candidats afin de mieux représenter les actionnaires salariés et anciens salariés.

Il convient pour cela de constituer **pour chacun des deux Fonds une liste de 24 femmes et hommes salariés (12 titulaires, 12 suppléants) d'une société adhérente au PEG et possesseurs de parts ;**

C'est **une opportunité cruciale**, afin de :

- **faire entendre au sein de ces deux Conseils une autre voix**, celle d'une association **indépendante uniquement soucieuse de défendre les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés, ceci dans un contexte de grande incertitude concernant l'avenir du Groupe EDF** (réforme de l'Arenh, projet Hercule de séparation des activités,...) ;
- **faire évoluer le mode de gouvernance des Fonds en faveur de plus de transparence et de communication vis-à-vis de tous les porteurs de parts**, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

A quoi servent les Conseils de Surveillance des FCPE Action EDF ?

La théorie : Le Conseil de Surveillance du FCPE contrôle la gestion (administrative, financière et comptable) et les comptes, décide des modifications essentielles de la vie du Fonds et rend compte aux porteurs de parts, en publiant un rapport annuel.

La réalité : en pratique, le CS n'a jamais établi ces rapports, ni jamais communiqué d'informations aux porteurs de parts. Cherchez l'erreur ! De même, le CS exerce vos droits de vote lors des Assemblées Générales d'EDF, sans jamais vous communiquer ses choix et encore moins vous consulter avant !

Quelques précisions d'ordre pratique sur les élections à venir :

- selon le projet de règlement électoral, **le dépôt des listes est prévu le 26 Mars 2021** ;
- on peut parfaitement figurer sur les deux listes, si l'on possède des parts dans les deux Fonds ;
- un salarié a la possibilité d'acquérir avant cette date des parts du Fonds historique (le deuxième « ORS 2019 » étant fermé à la souscription).

Nous invitons les membres de l'association qui sont salariés (donc en activité) et prêts à figurer sur notre liste, à nous en faire part au plus vite. Pour que l'ensemble des Directions, Filiales, zones géographiques soient représentées sur nos listes, nous recherchons aussi des salariés porteurs de parts, non adhérents et partageant nos positions.

Pour plus d'information,

- sur l'association et ses positions, consultez le site Internet <https://www.energie-en-actions-edf.fr>
- adresser un mail à contact.energieenactions@gmail.com

Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance tant vis à vis de la Direction de l'entreprise que des organisations syndicales, et quel que soit leur mode de détention d'actions EDF.

Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché.